

AGENT D'ENTRETIEN DE VOIRIE

Filière : TECHNIQUE

Catégorie : C

Placé(e) sous l'autorité du **Directeur des Services Techniques Municipaux, du Chef du service Aménagement du Cadre de Vie – Logistique, du Responsable Voirie-Propreté et du Chef d'équipe Voirie.**

MISSIONS

- **Réaliser les principales tâches relevant de la compétence de l'équipe voirie :**
 - travaux d'entretien courant des trottoirs et chaussées (point à temps, enrobé à froid...), travaux d'entretien courant ou de modification d'implantation d'éléments de voirie, travaux d'entretien courant de collecteurs d'eaux pluviales et de fossé,
 - travaux de reprise de trottoirs et chaussée (terrassment pour substitution de matériaux, revêtements gravillonnés ou en enrobé à chaud...),
 - réalisation d'aménagements du domaine public (élargissement de voies, busage de fossé...),
 - travaux de réparation ou de création de réseaux d'eau pluviale ou réseaux secs,
 - Installation et entretien du mobilier urbain (bancs, quilles, barrières...),
 - conduite d'engins (levage, compactage...) et de véhicules poids lourds, utilisation de matériels thermiques, pneumatiques et électroportatifs,
 - entretien d'espaces verts mécaniquement (debroussailluse à main) ou à l'aide d'engin (faucheuse d'accotement, épareuse...), travaux de bûcheronnage et d'élagage,
 - désherbage manuel ou mécanique des voiries et espaces publics,
 - participation aux opérations de déneigement mécanisées et manuelles suivant les consignes du responsable hiérarchique,
 - réalisation des travaux de signalisation routière verticale et horizontale
- **Participer aux activités régulières liées au bon fonctionnement du centre technique municipal :**
 - renforcer régulièrement les équipes du centre technique municipal (CTM) suivant les directives du responsable hiérarchique ou de tout autre responsable d'entité basé au CTM

COMPETENCES ET PROFIL

Savoirs

- Sens de l'organisation,
- Autonomie,
- Rigueur et dynamisme,
- Capacités physiques et manuelles, avec notamment des notions relatives aux geste et postures,
- Capacités d'initiatives dans le respect des compétences, des consignes données et des règles de sécurité,
- Polyvalence.

Savoirs faire

- Savoir lire, comprendre et interpréter des plans, notices, dossiers techniques, compléter les fiches d'intervention pour le suivi du travail réalisé
- Connaissances et expériences dans le domaine de la voirie : savoir implanter un chantier, dessiner des croquis, soigner l'exécution des tâches confiées...
- Connaissances des règles de travail sous circulation en présence du public,
- Connaissance et application des règles en vigueur (hygiène et sécurité, fonctionnement des matériels et engins utilisés, port des E.P.I....).

Savoirs être

- Sens de l'écoute,
- Travail en équipe,
- Savoir renseigner clairement le public,
- Sens du service public
- Capacité à rendre compte

CONDITIONS PARTICULIÈRES LIÉES À L'ACTIVITÉ

- Astreintes hivernales (semaine et weekend), de novembre à mars,
- port des EPI adaptés
- travail en général en extérieur et donc soumis aux aléas climatiques (pluie, vent, chaleur...)
- les activités s'exercent la majeure partie du temps en présence du public : l'agent représente donc l'image de la collectivité et du service public en général,
- travail sur voie pouvant être maintenue en circulation

Poste à temps complet à pourvoir dans les meilleurs délais.

LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER AVANT LE 13 juin 2022

Par courrier à l'attention Madame le Maire

Esplanade François Mitterrand

BP 259 - 23006 GUERET Cedex

Ou par mail à personnel@ville-gueret.fr